



RÉGIONALE DE VALIDATION DES DOSSIERS CONTRÔLE DES COMPTES SAISON 2019

Procès-Verbal n°3
Séance du 31 janvier 2019
Siège LRF

Présents : MM. Bernard PARIS – Daniel ROUVIERE – Axel VILLENDEUIL – Karl MOULTSON
Administratif : Mme Ruphine DAVERY
Secrétaire de séance : M. Daniel ROUVIERE

V) COURRIERS

- AJS OUEST : Courrier transmis au Bureau de la LRF pour décision.

- AMICALE ANTENNE REUNION : La Régionale enregistre le non-engagement de ce club pour la saison 2019 et libère les joueurs à compter du 1^{er} janvier 2019. En conséquence, les joueurs démissionnaires de ce club, à compter du 1^{er} janvier 2019, se verront délivrer une licence non frappée du cachet « Mutation » (Art 117 RGX FFF, ce jusqu'à nouvel ordre.

Le Président,

Bernard PARIS

Le Secrétaire,

Irshad ABDUL MUNAF